



# LA MOBILITÉ AVEC L'AFPA

Le programme Erasmus+ facilite les projets de mobilité et de coopération en Europe dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie...



[ERASMUS@AFPA.FR](mailto:ERASMUS@AFPA.FR)



# LA MOBILITÉ ERASMUS+ AVEC L'AFPA



## PARTIR, POUR QUOI FAIRE ?

Pour une période de formation dans un établissement partenaire ou pour faire un stage d'immersion en entreprise.

## OBJECTIF

Augmenter le niveau de compétences et les aptitudes-clés pour une meilleure employabilité.

Favoriser l'apprentissage des langues et promouvoir la diversité linguistique et les valeurs européennes.

## COMBIEN DE TEMPS ?

mobilité d'une durée minimum 1 mois (jusqu'à 2 ans pour un contrat d'apprentissage).

## OÙ ?

Dans les 32 pays partenaires du programme Erasmus+.

## POUR QUI ?

Tous les apprenants, quels que soient leur profil, et leur niveau dans les formations. Notamment : Métiers de la restauration et du tourisme, bâtiment, second-œuvre, logistique, services à la personne, plaisance, mécanique, tertiaire-informatique, etc.

## QUELS AVANTAGES POUR L'APPRENANT ?

Pour des opportunités d'emploi à l'étranger, construction de liens durables permettant le développement d'un réseau d'entreprises. Développement personnel : Autonomie, motivation pour sa formation, affirmation de soi et ouverture d'esprit. Connaissance de l'Union européenne, de ses valeurs, de la vie et des formations dans le pays partenaire. Pratique des langues vivantes étrangères.



## PAS DE TEMPS PERDU !

Vous avez la possibilité d'être évalué à l'étranger lors de séjours longs, vous n'avez donc pas à repousser le passage du Titre professionnel ou du Diplôme. Grâce au large choix de pays, vous pouvez choisir de découvrir un Etat de l'Union européenne ou n'importe quel autre pays du monde, sous réserve d'une convention avec l'Afpa.

Validation des acquis d'apprentissage à travers l'EuroPass et YouthPass (pour les compétences non-formelles et informelles) et la reconnaissance de compétences techniques qui relèvent du parcours de formation. Via Métis, continuité de la formation Afpa grâce à la mobilité hybride.

## COMMENT FINANCER SON SÉJOUR À L'ÉTRANGER ?

Le programme Erasmus+ prend en charge les frais de voyage et de séjour de l'apprenant et les frais liés à l'organisation de la mobilité (pour l'Afpa). Une prise en charge à 100 % existe pour les coûts supplémentaires liés aux besoins particuliers des apprenants en situation de handicap. Les aides financières en pratique : Coûts exceptionnels : prise en charge au réel (frais de voyage élevés, frais de visas, vaccins, etc.).

## HÉBERGEMENT

Les modalités d'hébergement peuvent varier. Elles sont organisées par l'Afpa (famille d'accueil, Co-living, etc.)



**ERASMUS@AFPA.FR**